



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association des ligneurs de la pointe de Bretagne accueille avec satisfaction les mesures décidées par le Conseil des ministres des pêches de l'Union Européenne en matière de possibilités de pêche pour 2016.

En adoptant un plan ambitieux et gradué pour toutes les espèces surexploitées ou en danger de surexploitation, l'Europe répond globalement aux enjeux. En introduisant de nouveaux outils de gestion tels que les arrêts biologiques ou la protection des zones de nourriceries, elle innove réellement et s'écarte d'une politique des pêches jusqu'alors exclusivement fondée sur une approche capacitaire (nombre et puissance des navires) et quantitative (tacs et quotas).

Une page est en train de se tourner, et au travers des mesures annoncées, l'Europe affiche clairement son ambition d'attribuer désormais les possibilités de pêche sur la base de critères environnementaux sociaux et économiques, en lieu et place des critères d'antériorités utilisés jusqu'à présent, qui favorisaient trop systématiquement ceux qui avaient beaucoup pêché.

De ce point de vue, le dossier bar constituait un cas d'école exceptionnel du fait de la présence simultanée sur la pêcherie de techniques de pêche plutôt traditionnelles et à faible impact (lignes, palangres) et de techniques extrêmement innovantes et productives (chaluts pélagiques ou à grandes ouvertures et sennes).

L'Assemblée Nationale et le Sénat ne s'y était pas trompés qui, à l'initiative d'élus clairvoyants, avaient adopté dès la semaine passée des motions soulignant l'extrême dépendance des ligneurs à cette espèce et réclamant un régime de contraintes allégé pour leurs activités à faible impact.

Ces positions, relayées par notre Secrétaire d'Etat Alain Vidalies et soutenues par Alain Cadec député européen très investi sur le dossier, auront permis à la France d'apparaître dans ces négociations comme véritable force de proposition et d'innovation.

Avec une durée d'arrêt biologique réduite à 2 mois, les ligneurs voient s'éloigner le spectre d'une mise en banqueroute immédiate. Reste que les différentes mesures combinées (arrêt de 2 mois, taille de capture à 42 cm et limite mensuelle à 1,3 tonnes) vont peser lourdement sur les performances de nos entreprises, avec des baisses de chiffre d'affaires souvent supérieures à 30%, et donc significativement plus importantes que celles des métiers affectés par l'arrêt de 6 mois. Les prochaines années s'annoncent difficiles, mais si c'est le prix à payer pour retrouver un stock en bonne santé, nous nous plierons de bonne grâce à l'exercice.

Reste également que rien n'est prévu pour le bar au sud du 48°, stock qui donne pourtant des signes de faiblesses. Nous en appelons à la responsabilité des organisations professionnelles représentatives pour que soit lancée au plus vite une consultation sur des mesures volontaires de réduction de l'effort de pêche comprenant augmentation progressive de la taille minimale de capture et mise en œuvre d'un arrêt biologique. C'est quand le stock est encore là qu'il faut mettre en place les mesures de gestion adaptées, pas après ! Hors de question de reproduire pour l'Atlantique le scénario que nous vivons actuellement en Manche et Mer du Nord.